



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le **09 SEP. 2021**  
N°~~2185~~/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le préfet des Deux-Sèvres

**OBIET** : permis de construire d'une tour à cyclones de cimenterie dans le département des Deux-Sèvres (79).

**RÉFÉRENCES** : liste en annexe.

**PIECE JOINTE** : une annexe.

Monsieur le préfet,

Par courriel de référence h), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées pour un permis de construire d'une tour à cyclones de cimenterie d'une hauteur hors tout de 135 mètres située sur le territoire de la commune d'Airvault (79).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile, je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que la tour soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence e), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Cette autorisation avait également été donnée à la DREAL Nouvelle-Aquitaine par lettre en référence g).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud<sup>1</sup> de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur

<sup>1</sup> Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud - Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air.

qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) :

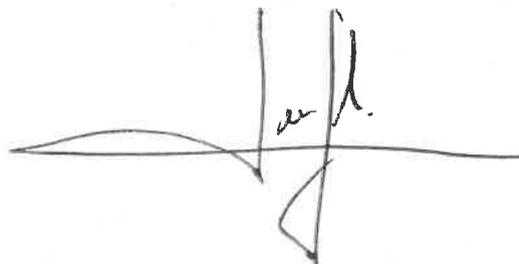
- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel de la tour à cyclone (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- la position géographique exacte en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF<sup>2</sup> du point d'implantation ainsi que la hauteur hors tout de la tour à cyclone.

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma très haute considération.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État  
et par délégation,  
le général de brigade aérienne Etienne Herfeld,  
directeur de la circulation aérienne militaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Herfeld', written over a horizontal line.

---

<sup>2</sup> NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

**ANNEXE de la lettre n° 2785 /ARM/DSAE/DIRCAM/NP du 09 SEP 2021**  
**Références**

- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État<sup>3</sup>;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>4</sup>;
- f) arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne<sup>5</sup>;
- g) lettre n°1991/ARM/DSAE/DIRCAM/NP du 30 juin 2021;
- h) votre courriel du 08 juin 2021 (PC 079 005 21 P0016).

---

<sup>3</sup> NOR DEF1308371A

<sup>4</sup> NOR EQUA9000474A

<sup>5</sup> NOR TRAA1809923A

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Monsieur le Monsieur le préfet des Deux Sèvres  
A l'attention de Monsieur Olivier Mau  
46 Boulevard du Guédeau  
79300 Bressuire  
*olivier.mau@deux-sevres.gouv.fr*

### COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.  
*snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr*
- Monsieur le délégué militaire départemental des Deux Sèvres.  
*dmd79.cmi.fct@intradef.gouv.fr*
- Monsieur le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.  
*noelle.halley@intradef.gouv.fr*  
*fabrice.jallageas@intradef.gouv.fr*  
*sylvie.lacassagne@intradef.gouv.fr*
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Sud (BR\_0281\_2021).